

LA SÉANCE DU SÉNAT

Paris, 17 mai. — La séance est ouverte à 13 h. 10, sous la présidence de M. Paul Doumer. MM. Poincaré et Albert Sarraut sont au banc du Gouvernement.

L'ASSURANCE-VIEILLESSE

On adopte sans discussion le projet portant ratification du décret du 26 novembre 1925, modifiant certaines dispositions du Code des assurances sociales du 10 juillet 1911, relatives à l'assurance-vieillesse.

LE RESEAU D'ALSACE-LORRAINE

L'ordre du jour appelle la première délibération du projet voté par la Chambre, portant fixation des charges du capital du réseau d'Alsace et Lorraine pour l'exercice 1925. Le projet est adopté.

LES MENÉES COMMUNISTES

Sur la demande de M. le Président du Conseil, la fixation de la date de la discussion d'une interpellation de M. Gaudin de Vilaine sur les menées communistes, est ajournée jusqu'au moment où M. le Ministre des Affaires étrangères sera présent à la séance.

Le Sénat s'journe à mardi prochain, 15 h., et la séance est levée à 18 h.

DANS LES AIRS

Deux accidents d'aviation en Grande-Bretagne Un officier est tué, un pilote est grièvement blessé.

Londres, 17 mai. — Deux accidents d'aviation sont produits en Angleterre, le premier à l'aérodrome de Slalund, près de Chester, où l'officier aviateur Wace a été tué ; le second à Kenley près de Croydon. Le pilote a été grièvement blessé et son état est considéré comme désespéré.

Deux aviateurs français sauvés par leurs parachutes

Hier après midi, un avion, piloté par l'adjoint Lenoir et ayant à bord le mécanicien Laurent, s'est trouvé désemparé en l'air en effectuant un vol d'entraînement à Villacoublay.

Le pilote et le mécanicien, projets hors d'appareil, ont réussi à se sauver, grâce aux parachutes dont ils étaient munis.

Radiophonie du Nord de la France

L'Association de Radiophones du Nord de la France s'est réunie à 15 heures, hier, lundi, pour élire un Comité provisoire ainsi constitué : MM. Hector Franchomme, président ; Raymond Rajat, ancien bâtonnier ; René Pallot, professeur à l'Université ; Paul Declercq, professeur à l'Ecole Jeanne d'Arc ; Jules Scève-Loyer ; Raymond Verley ; Ernest Conteuze, conseiller général, député, maire de Saint-Amand ; Léonard Bigo ; Leon Coupletz ; Albert Capon, conseiller technique ; Albert Dhaluin, secrétaire général.

Elle décida, en outre, d'une cotisation provisoire de 20 francs par membre, qui permettra de courrir les premiers frais d'administration.

Une commission a été nommée pour examiner législativement les statuts et adapter ceux-ci aux dispositions qui seront soumises à l'Assemblée générale prochaine. Cette commission est composée de MM. Duez, doyen de la Faculté de droit ; M. Rajat, ancien bâtonnier ; M. Jules Scève-Loyer.

La date de l'assemblée générale a été fixée à lundi prochain 23 mai, dans la salle des commissaires, 2^e étage, hôtel des P.T.T., Lille.

Nos compatriotes, qui sentent tout l'intérêt que cette nouvelle association peut apporter à notre région, sont invités à adresser sans retard leur cotisation de 20 francs au domicile personnel de M. Albert Dhaluin, secrétaire général, 32, place Sébastopol, Lille.

INAUGURATION DU MONUMENT ECOSSAIS PRES D'ARRAS

L'inauguration du monument érigé à la mémoire des nombreux soldats écossais du « The Seaforth Highlanders » qui sont tombés à proximité d'Arras, lors de la défense du front d'Artels, aura lieu dimanche 22 mai. Ce monument se trouve sur la route nationale d'Arras à Douai, au lieu dit « Le Point du Jour », territoire de Fampoux.

Cette cérémonie sera présidée par le major général sir Collin J. Mackenzie, ancien colonel de ce régiment, en présence de M. Peyrat, préfet du Pas-de-Calais.

Un trafiquant de viandes avariées condamné par le Tribunal correctionnel d'Arras

Hier, mardi, est venue à l'audience correctionnelle d'Arras, l'affaire de viandes corrompues, à la suite d'un procès-verbal qui avait été rédigé par la Commission chargée de la répression des fraudes et de la surveillance des denrées alimentaires contre un boucher-charcutier de Croisilles, F...

On avait trouvé chez ce dernier, dans son magasin, différents morceaux de viande qui furent soumis à l'expertise comme se trouvant dans un état avancé de putréfaction.

Le boucher reconnaît bien que cette viande était corrompue, mais qu'elle était destinée à la nourriture des chiens.

Le tribunal le condamna à trois mois de prison avec sursis, 2.000 francs d'amende, quelques insertions dans les journaux et à une caution pour établir les responsabilités de ce grave accident.

LA RÉTÉ ANNUELLE DES MÈRES FRANÇAISES et l'Union départementale des Sociétés de secours mutuels

M. Georges Petit, président de l'Union départementale, vient d'adresser la lettre suivante à tous les présidents des groupements mutualistes de France :

Lille, le 13 mai 1927.

Mon cher collègue,

Si le Ministre du Travail a pris l'heureuse décision d'inviter les Municipalités et les Organisations Sociales à célébrer, chaque année, dans le courant du mois de mai, la Fête des Mères.

C'est le 22 mai qu'aura lieu, cette année, cette fête dans un cadre aussi sentiment de gratitude et de reconnaissance et d'admiration chacun et tous magnifient les vertus de la Mère Française.

Les Sociétés de Secours Mutualistes, dont les membres sont nus entre eux par les sentiments des plus élevés d'amour et de solidarité, vont des Associations où le but du foyer et de la Mère, est la plus noblement respectée.

Des initiatives privées ont déjà été faites à ce sujet, mais il devient socialiste dans le sein des Sociétés de Secours Mutualistes.

Cette idée a été développée dans l'avenir et le temps n'est pas loin où l'Union Départementale pourra, pour le concours les plus bienveillants et les plus généreux donner une ampleur et une générosité plus grande à la distribution de ces primes.

Il nous reste à faire pour l'initiative et de faire une véritable création de l'Union Départementale.

Pour le moment, nous vous demandons simplement de réunir vos associations, le dimanche 22 mai prochain, d'y parler de la Mère Française, des hauts exemples qu'elle donne, des vertus qu'elle prodigue quotidiennement. Ajoutez mon cher Collège, que, les Fils de France portent dans leur cœur une grande admiration pour la Mère, et qu'il n'est pas nécessaire de faire autre chose que de tirer profit de cette idée.

Le résultat de cette initiative et de cette véritable création de l'Union Départementale.

Après le tirage, le président et une délégation de marchandes brûlées sont évaluées à une quinzaine de mille francs, couverts par une assurance.

Rue de l'Ommelet

A 7 h. du matin, les pompiers avaient déjà eu à intervenir au numéro 204 de la rue de l'Ommelet.

Le feu s'était déclaré dans une roulotte, à une paroi en planches située derrière une cuisine allumée.

Il fut rapidement éteint et les dégâts sont insignifiants.

Rue du Grand-Chemin

Enfin, à 14 h. 10, un feu de cheminée se déclara chez M. Jean Mulliez, marchand de meubles, 50, rue du Grand-Chemin.

Il fut éteint très facilement par les pompiers. Les dégâts s'élèvent à 600 francs.

Le gala du Club des Etudiants (I.T.R.)

Un auditio de choix, où les toilettes claires des dames étaient leurs notes gaies parmi les vêtements sombres des messieurs, se pressait hier soir dans la salle du Central-Ciné-Théâtre, où les membres du Club des Etudiants (I.T.R.) donnaient leur gala annuel, offert aux bienfaiteurs de la Conférence de Saint-Vincent de Paul et du Club.

Un programme admirablement choisi, qui obtint un succès combien mérité, avait été mis sur pied par les organisateurs. Mais le véritable clou de cette délicieuse soirée fut sans contredit la remarquable revue estivante, œuvre d'un spirituel professeur de l'Institut Technique Roubaïen, qui se cache avec une grande modestie sous le pseudonyme d'Andraline.

Elle s'est révélée un chef-d'œuvre d'humour et de finesse et les chansons qui l'émaillent, délicieuses et spirituelles parades d'airs connus, interprétées avec un réel talent par M. J. Moutigny, firent à nombrées reprises fuser les rires des spectateurs.

Aussi quand le rideau retomba définitivement sur l'apothéose de cette délicieuse revue, où chaque professeur avait essayé successivement, à la grande joie des spectateurs, la verve et les saillies — combien innocentes et spirituelles — de son remarquable auteur, l'enthousiasme de la salle fut à son comble et les applaudissements réacheurèrent non manquèrent pas aux excellents interprètes.

Avant de laisser la foule s'écouler dans les salles avoisinantes où des buffets garnis de toutes sortes d'excellentes choses s'offraient à sa convivie, M. le chanoine Tillie, directeur de l'Institut Technique, prononça une courte mais élégante allocution, dans laquelle il remercia chaleureusement les personnes qui assistaient à cette soirée, salua en M. Georges Motte, qui avait bien voulu accepter la présidence de ce gala, le haut commerce et l'industrie de Roubaix.

Puis après un mot aimable pour chacun de ses invités, M. le chanoine Tillie, demanda à chacun de se montrer généreux au cours de cette fête, dont le produit servira, par motif, à soutenir le Club et à aider la Conférence Saint-Vincent de Paul.

Après l'entracte au cours duquel les invités ne se firent pas faute de montrer une vertu prodigieuse — suivant l'expression d'Andrine — et d'apprécier le charme du « Teemic's Jazz », la fête reprit par la représentation de « Peg... de mon Coeur », ravissante pièce en trois actes de Y. Hartley-Mennen, dans laquelle les distingués et remarquables artistes de la « Tournée Barret » n'eurent pas de peine à faire chaleureusement applaudir.

Cette soirée de gala qui est la consécration de la vitalité du Club des Etudiants, laissera chez tous ceux qui y ont assisté, le plus agréable des souvenirs.

HALLE FLIPO. — Beurie, 17:30: extra, 19:30 et 22, Holland, 8:30. Margarine 10:30. Cafétéria, 19:30.

UN GRAVE ACCIDENT

rue de l'Ommelet, à Roubaix

Un enfant de sept ans est happé par une automobile et a le crâne fracturé Son état est grave

Un très grave accident, qui a causé un vif émoi dans le populaire quartier du Jeannot-Guilain, s'est produit lundi matin, vers 11 h. face à l'école des filles de la rue de l'Ommelet.

Un jeune garçon de sept ans, Jean Hurdy, dont les parents habitaient 42, rue l'Urbaine, traversait la chaussée pour se rendre chez sa marraine, lorsqu'il fut tamponné violemment par l'automobile de M. Dupiron, tapissier, 11, Grande-Rue.

Le choc fut rude et le pauvre petit s'en alla rouler sur la chaussée, où il fut relevé avec une large plaie à la tête.

Transporté aussitôt par des passants et l'auteur de l'accident, chez M. le docteur Delahousse, le blessé y reçut les soins empressez qui nécessitait son état. Le praticien releva une fracture probable du crâne et fit transporer la petite victime, avec tous les ménagements possibles, à son domicile, où MM. les docteurs Druenne fils et Autefage vinrent l'examiner.

Dans l'après-midi d'hier, l'état du blessé, tout en restant grave, allait en s'améliorant légèrement et l'on espère ne pas avoir à recourir à l'opération de la préparation.

M. Chevalier, commissaire de police du quatrième arrondissement a ouvert une enquête pour établir les responsabilités de ce grave accident.

Le choc fut rude et le pauvre petit s'en alla rouler sur la chaussée, où il fut relevé avec une large plaie à la tête.

Transporté aussitôt par des passants et l'auteur de l'accident, chez M. le docteur Delahousse, le blessé y reçut les soins empressez qui nécessitait son état. Le praticien releva une fracture probable du crâne et fit transporer la petite victime, avec tous les ménagements possibles, à son domicile, où MM. les docteurs Druenne fils et Autefage vinrent l'examiner.

Dans l'après-midi d'hier, l'état du blessé, tout en restant grave, allait en s'améliorant légèrement et l'on espère ne pas avoir à recourir à l'opération de la préparation.

M. Chevalier, commissaire de police du quatrième arrondissement a ouvert une enquête pour établir les responsabilités de ce grave accident.

Le choc fut rude et le pauvre petit s'en alla rouler sur la chaussée, où il fut relevé avec une large plaie à la tête.

Transporté aussitôt par des passants et l'auteur de l'accident, chez M. le docteur Delahousse, le blessé y reçut les soins empressez qui nécessitait son état. Le praticien releva une fracture probable du crâne et fit transporer la petite victime, avec tous les ménagements possibles, à son domicile, où MM. les docteurs Druenne fils et Autefage vinrent l'examiner.

Dans l'après-midi d'hier, l'état du blessé, tout en restant grave, allait en s'améliorant légèrement et l'on espère ne pas avoir à recourir à l'opération de la préparation.

M. Chevalier, commissaire de police du quatrième arrondissement a ouvert une enquête pour établir les responsabilités de ce grave accident.

Le choc fut rude et le pauvre petit s'en alla rouler sur la chaussée, où il fut relevé avec une large plaie à la tête.

Transporté aussitôt par des passants et l'auteur de l'accident, chez M. le docteur Delahousse, le blessé y reçut les soins empressez qui nécessitait son état. Le praticien releva une fracture probable du crâne et fit transporer la petite victime, avec tous les ménagements possibles, à son domicile, où MM. les docteurs Druenne fils et Autefage vinrent l'examiner.

Dans l'après-midi d'hier, l'état du blessé, tout en restant grave, allait en s'améliorant légèrement et l'on espère ne pas avoir à recourir à l'opération de la préparation.

M. Chevalier, commissaire de police du quatrième arrondissement a ouvert une enquête pour établir les responsabilités de ce grave accident.

Le choc fut rude et le pauvre petit s'en alla rouler sur la chaussée, où il fut relevé avec une large plaie à la tête.

Transporté aussitôt par des passants et l'auteur de l'accident, chez M. le docteur Delahousse, le blessé y reçut les soins empressez qui nécessitait son état. Le praticien releva une fracture probable du crâne et fit transporer la petite victime, avec tous les ménagements possibles, à son domicile, où MM. les docteurs Druenne fils et Autefage vinrent l'examiner.

Dans l'après-midi d'hier, l'état du blessé, tout en restant grave, allait en s'améliorant légèrement et l'on espère ne pas avoir à recourir à l'opération de la préparation.

M. Chevalier, commissaire de police du quatrième arrondissement a ouvert une enquête pour établir les responsabilités de ce grave accident.

Le choc fut rude et le pauvre petit s'en alla rouler sur la chaussée, où il fut relevé avec une large plaie à la tête.

Transporté aussitôt par des passants et l'auteur de l'accident, chez M. le docteur Delahousse, le blessé y reçut les soins empressez qui nécessitait son état. Le praticien releva une fracture probable du crâne et fit transporer la petite victime, avec tous les ménagements possibles, à son domicile, où MM. les docteurs Druenne fils et Autefage vinrent l'examiner.

Dans l'après-midi d'hier, l'état du blessé, tout en restant grave, allait en s'améliorant légèrement et l'on espère ne pas avoir à recourir à l'opération de la préparation.

M. Chevalier, commissaire de police du quatrième arrondissement a ouvert une enquête pour établir les responsabilités de ce grave accident.

Le choc fut rude et le pauvre petit s'en alla rouler sur la chaussée, où il fut relevé avec une large plaie à la tête.

Transporté aussitôt par des passants et l'auteur de l'accident, chez M. le docteur Delahousse, le blessé y reçut les soins empressez qui nécessitait son état. Le praticien releva une fracture probable du crâne et fit transporer la petite victime, avec tous les ménagements possibles, à son domicile, où MM. les docteurs Druenne fils et Autefage vinrent l'examiner.

Dans l'après-midi d'hier, l'état du blessé, tout en restant grave, allait en s'améliorant légèrement et l'on espère ne pas avoir à recourir à l'opération de la préparation.

M. Chevalier, commissaire de police du quatrième arrondissement a ouvert une enquête pour établir les responsabilités de ce grave accident.

Le choc fut rude et le pauvre petit s